

A V I S

La séance d'installation du Conseil Municipal se déroulera **sans public**
à la Halle de Martigues, le

mercredi 27 mai 2020 à 17 h 30.

Cette séance sera retransmise en direct sur le site Internet de la Ville.

L'ordre du jour sera le suivant :

1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

2 - ÉLECTION DU MAIRE

*(Election au scrutin secret et à la majorité absolue -
Article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

3 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

(Article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

4 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

*(Election au scrutin de liste et à la majorité absolue -
Article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

5 - DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

6 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

(Article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)